

l'info municipale

MUNICIPALITÉ DE LABELLE

Volume 5 Numéro 9

DÉCEMBRE 1997

Souhais pour Noël
et le Nouvel an

Chères Labelloises,
Chers Labellois,

*Voici venu le temps des
réjouissances!*

Nous profitons de ce moment
privilegié pour vous offrir tous
nos voeux de paix et de
bonheur. Que le nouvel an
soit gage d'un avenir
prometteur pour vous et les
vôtres.

Nous vous assurons de notre
constante collaboration et de
notre souci de toujours mieux
vous servir.

De toute l'équipe municipale,

Joyeuses Fêtes

La mairesse
Pâquerette L.-Telmosse

Horaire
des
services
pour la

services municipaux
période des Fêtes

**du 24 décembre 1997
au 4 janvier 1998**

L'hôtel de ville, la bibliothèque et le garage
municipal seront fermés à partir de 16 h 30 le 23
décembre 1997 au 4 janvier 1998 inclusivement.

La piscine sera fermée uniquement les 24, 25, 26
décembre et 31 décembre, 1er et 2 janvier. Pour
les autres jours, la piscine sera ouverte suivant
l'horaire habituel des bains libres.

Le pavillon des loisirs sera ouvert de 18 à 22
heures les 27 et 30 décembre et le 3 janvier puis, à
compter du 6 janvier, selon l'horaire habituel.

Le centre communautaire sera fermé du 24
décembre au 4 janvier inclusivement.

La patinoire sera accessible, si la température le
permet, tous les jours du 22 au 31 décembre de 13
h à 17 h et les 27 et 30 décembre et 3 janvier de
18 h à 22 h.



Reconstruction de la conduite maîtresse d'aqueduc

La Municipalité, grâce à une subvention de 99 960 \$ du ministre des Affaires municipales reconstruit la conduite maîtresse d'aqueduc sur la rue du Moulin. Le coût total de ces travaux est estimé à 149 940 \$ et ils devraient être complétés pour le début de 1998.

Au printemps, pour accroître la qualité de l'eau, le service des travaux publics effectuera le plan de rinçage du réseau d'aqueduc..

Des binettes d'or bien méritées

La Société d'Horticulture et d'Écologie de Labelle, par l'entremise de son président Réjean Cournoyer, décernait récemment des Binettes d'or à mesdames Jeannine Nantel-Clot, Ghislaine Leduc, Madeleine Breton et Thérèse Brunette pour la qualité de leur réalisation en horticulture.

Savez-vous?

Que selon notre règlement numéro 79, tout propriétaire de chiens et de chats doit s'assurer:

- que son animal demeure sur sa propriété;
- que son animal ne trouble pas la paix du voisinage.

Déneigement

Vous voulez un déneigement efficace et moins coûteux, aidez-nous, aidez-vous!



Éviter de mettre les poubelles sur les trottoirs ou dans la rue,



Ne pas entasser de bancs de neige sur les trottoirs ou dans la rue lors du déneigement de votre stationnement ou trottoir privés,



Stationner dans votre entrée privée plutôt que dans la rue, lorsque la météo prévoit des chutes de neige (règlement no. 97.06). Prenez avis que la Municipalité entend faire respecter son règlement sur le stationnement.



Maintenir l'accessibilité aux bornes-fontaines.

Adoption des prévisions budgétaires 1998

C'est le jeudi 11 décembre prochain, à 20 h que le conseil municipal tiendra sa séance spéciale pour l'adoption des budgets pour l'exercice financier 1998.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance spéciale porteront exclusivement sur le budget.

L'info municipale

Municipalité de Labelle
1, rue du Pont, C.P. 390
Labelle (Québec) J0T 1H0

Direction: Pierre Delage

Rédaction et mise en pages: Christiane Cholette